



Accord Temps de travail et CRC

1. CHAMP D'APPLICATION

Cet accord s'applique à l'ensemble des personnels de la société Socotec Equipements.

Les CRC en font parti, malgré une panne informatique.

<http://cgtsocotec.free.fr/>
19/10/2023

Suite à la panne informatique du vendredi 06 octobre 2023, le Directeur opérationnel de Socotec Equipements SAS a pris la liberté de faire renvoyer le personnel des CRC à leur domicile en début d'après-midi ; Ce retour à domicile se faisant sous la prise d'une demi-journée de RTT « salarié ».

Alimentez vous-même vos baies !
Les CRC peuvent le faire
1/2 RTT imposé ou 1 heure de pédalage ?



Ce n'est pas ce que dit notre accord Temps de travail !

Certains DPO trop bien zélés, ont appliqué les saintes paroles à la lettre.



Sont-ils aussi rentrés chez eux dans les mêmes conditions ?
Que fait un DPO sans informatique ?

Monsieur le Directeur opérationnel, nous vous demandons de renommer votre décision non respectueuse de demi-journée RTT à l'initiative du salarié, en demi-journée gracieuse offerte par Socotec.

Vous n'avez aucunement participé aux négociations de cet accord et ne pouvez aucunement vous initier dans des décisions litigieuses relevant d'une sanction disciplinaire. Avec de tels actes, la CGT ne comprend plus l'intérêt de négocier et signer des accords avec notre Direction. Vous êtes simplement invité à les respecter.



Vous rappelez-vous votre mail du 06 novembre 2017 ?

Bonjour

Les prévisionnels remontés pour novembre et les risques de non atteinte du budget de décembre nous conduisent à lancer le plan d'actions suivant :

- **Réalisation des prévisionnels de décembre pour mercredi soir** – Tous les Managers de la BU
 - Une analyse des prévisionnels sera faite vendredi. Les prévisionnels sont à compléter sous P.
- **Interdiction des CP et RTT avant le 31/12 pour tous les collaborateurs n'ayant pas respectés les consignes.** Nous allons avoir la liste avec la DRH - TOUS
 - Recadrage des Managers n'ayant pas fait respecter les consignes
 - Pour ces personnes, il n'y aura pas de formation en 2018 afin de récupérer les jours
- **Pour les autres, CP et RTT soumis à validation d'ores et déjà auprès des Directeurs de Pôle et Directeurs des Opérations** - TOUS
 - Selon les prévisionnels à remonter vendredi -> on se réserve le droit d'interdire la prise pour tous les productifs de la BU
- **Sous-traitance par agence : les Directeurs des opérations imposent les mouvements**
 - L'objectif est de prioriser les pôles avec des commandes rentables et acquises
 - **Planification à 100% de tous les intervenants avec le périodique** : ne pas prévoir de trous avec le ponctuel – TOUS

Ces décisions étaient déjà litigieuses !

RSE : Réelle Source d'EBITDA, La première impression n'est pas forcément la bonne !



Réveillez-vous, adhérez au bon syndicat. Défendez vos droits !

<http://cgtsocotec.free.fr/> et sur <https://socotecgroup.sharepoint.com/sites/CGT>